

Les entreprises de moins de 50 salariés

- 13. La préservation de la santé, un enjeu majeur encore trop souvent sous-estimé
- 15. Intégrer des compétences de prévention dans les PME
- 18. Les conditions de travail connaissent une nouvelle ère
- 19. Du bon départ à la prise de conscience
- 20. La recette d'une conception à la carte
- 22. Hôtellerie : s'agrandir en pensant aux conditions de travail
- 24. La prévention en piste de génération en génération



Dans les petites entreprises, la prévention des risques professionnels figure encore trop rarement dans les priorités des dirigeants. Souvent assimilée à de pesantes contraintes réglementaires, la préservation de la santé des salariés, basée sur l'évaluation des risques, représente pourtant souvent des gains pour l'entreprise en termes de fidélisation des salariés, de recrutement, d'absentéisme... Pour accompagner les entreprises, des partenaires et des aides techniques comme financières existent.

La préservation de la santé, un enjeu majeur encore trop souvent sous-estimé

AU SEIN de certaines entreprises de taille modeste, la prévention n'est pas toujours formalisée et structurée. Elle est parfois perçue comme une succession d'obligations qui détournent les dirigeants de leurs priorités comme la recherche de nouveaux marchés, la relation client ou encore les problèmes de facturation. Tout cela est bien entendu primordial pour la survie de leurs structures, mais c'est oublier que, en dehors de l'obligation légale d'assurer la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, l'intégration de la prévention dans le quotidien est un atout de plus pour consolider son entreprise.

Si l'objectif premier de la préservation de la santé des travailleurs a mécaniquement un effet positif sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, les solutions mises en œuvre, qu'elles soient organisationnelles ou techniques, ont généralement aussi des conséquences positives sur la vie de l'entreprise. Notamment, à l'heure où les difficultés de recrutement s'intensifient dans certains secteurs, offrir de bonnes conditions de travail s'avère un levier majeur pour attirer et fidéliser les salariés.

Ces arguments en faveur de la prévention, généralement bien perçus par les entreprises plus grandes, peinent à être entendus dans celles dont l'effectif est inférieur à 50 salariés. Ces difficultés s'expliquent notamment par

l'absence de personnes dédiées à l'amélioration des conditions de travail dans la plupart de ces structures. Dès lors, focalisées sur le quotidien, celles-ci ont du mal à engager l'indispensable évaluation des risques professionnels, étape clé de toute démarche de prévention. L'évaluation des risques professionnels permet en effet, par l'observation des situations réelles de travail, d'identifier les risques auxquels les salariés sont exposés pour définir des mesures de prévention appropriées.

Les résultats de cette évaluation, qui doit être actualisée régulièrement, en particulier à chaque évolution de l'organisation, des moyens de production ou des effectifs, doivent être consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Celui-ci permet d'avoir une vision globale de la situation de l'entreprise et des risques à un instant donné. Une fois ce socle posé, l'entreprise définit les actions à mener et les prioriser en s'appuyant sur les principes généraux de prévention : supprimer le risque à la source lorsque c'est possible, adapter le travail à l'homme, privilégier les protections collectives...

Capitaliser sur le premier pas

Pour ce faire, les professionnels peuvent se faire accompagner. Institution majeure dans le domaine, l'INRS a développé une

offre dédiée aux petites entreprises qui s'articule notamment autour des outils en ligne OiRA.

« Très simples d'utilisation, ces outils sectoriels guident l'utilisateur dans sa démarche d'évaluation des risques et permettent, au terme de la démarche, d'éditer le document unique et le plan d'action de prévention », précise Olivier Leberre, chef du département Études, veille et assistance documentaire de l'INRS. À ce jour, plus d'une quarantaine d'OiRA sont disponibles sur le site de l'institut. Ces outils ont été réalisés en partenariat avec les organisa-

Les Carsat, en région, les CGSS, outre-mer, et la Cramif, en Île-de-France, que les entreprises peuvent solliciter elles-mêmes à tout moment, apportent une aide précieuse aux structures autour des questions de prévention, en accompagnement et conseils mais aussi sous forme d'aides financières.

>>>



© Philippe Costano pour l'INRS/2022

tions professionnelles des secteurs concernés, qui par leur connaissance des métiers, constituent un premier relais auprès des entreprises en proposant des solutions de prévention adaptées.

Les Carsat, en régions, les CGSS, outre-mer, et la Cramif, en Île-de-France, que les entreprises peuvent solliciter elles-mêmes à tout moment, apportent également une aide précieuse aux structures. « *Lors de nos visites dans les entreprises, nous repérons certains risques et des postes sensibles afin d'engager la discussion, explique Fabrice Baretti, contrôleur de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. Nous les conseillons sur les solutions susceptibles d'améliorer les situations et nous les orientons vers des ressources techniques (INRS, OPPBTP...) pouvant éclairer leurs décisions.* »

Les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), enfin, qui sont au contact de toutes les entreprises¹, jouent aussi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de démarches de prévention. « *L'idée est d'aller à la rencontre des entreprises pour dégager quelques priorités et proposer rapidement des actions concrètes, simples et réalistes, indique Nicolas Bertrand, responsable des projets et des partenariats à l'Ametra O6, SPSTI azuréen. Avec notre plateforme Monduerp.fr, conçue en nous basant sur les outils OiRA, le DUERP et la fiche d'entreprise² sont réalisés dès la première visite.* » Il s'agit ensuite de suivre les avancées des entreprises pour s'assurer que les graines semées portent leurs fruits. Puisque 75 % d'entre elles mettent en œuvre des actions après ce premier contact, l'enjeu est de capitaliser sur ce premier pas.

Des aides financières

Les caisses (Carsat/CGSS/Cramif) peuvent également solliciter l'intervention de centres de mesures spécialisés en physique ou en chimie afin d'objectiver les expositions des salariés (bruit, poussières, vibrations...) ou de dimensionner les solutions techniques pour y remédier (ventilation, éléments acoustiques...). Les mesures peuvent aussi intervenir après l'installation des dispositifs afin d'évaluer

leur efficacité et, le cas échéant, d'effectuer des correctifs. À ces acteurs institutionnels s'ajoutent des relais d'information et de sensibilisation, interlocuteurs du quotidien qui peuvent les inciter à s'engager en prévention : chambres de commerce et d'industrie, organisations professionnelles, experts-comptables...

Les petites entreprises peuvent aussi prétendre à des aides financières. Les subventions pré-

quant à eux proposés, là encore par les caisses, aux entreprises de moins de 200 salariés disposant déjà d'une certaine maturité en matière de sécurité. Car ce dispositif, qui peut aider à financer à hauteur de 25 % matériel et formations, suppose un diagnostic initial, des engagements et des objectifs clairs ainsi qu'un calendrier de déploiement. Enfin, le Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure profession-

Si de nombreuses entreprises de moins de 50 salariés se sont d'ores et déjà engagées dans une dynamique vertueuse d'amélioration des conditions de travail de leurs équipes, sur le terrain, pour beaucoup, tout reste à faire.



© Guillaume J. Plesson pour l'INRS/2021



Retrouvez tous nos dossiers

vention TPE de l'Assurance maladie-risques professionnels ciblent les chutes, les risques chimiques, les troubles musculosquelettiques (TMS) ou encore les risques psychosociaux dans les entreprises de moins de 50 salariés. Elles financent jusqu'à 50 % de certains équipements, comme une torche aspirante ou une cabine de peinture, à condition de respecter un cahier des charges précis. Les contrats de prévention sont

nelle (Fipu) permet jusqu'à présent aux dirigeants de solliciter une aide par le biais d'un dossier en ligne pour du matériel, des formations ou l'intervention d'intervenants extérieurs visant à prévenir les TMS. Cette subvention correspond à 70 % du montant des sommes engagées, plafonnées à 25000 euros.

Si de nombreuses entreprises de moins de 50 salariés se sont d'ores et déjà engagées dans une dynamique vertueuse d'amélioration des conditions de travail de leurs équipes, sur le terrain, pour beaucoup tout reste à faire. ■ D. L.

En savoir plus

■ SUR SON SITE web, l'INRS met à disposition des outils spécifiques, pratiques et opérationnels, adaptés aux TPE/PME, pour réaliser facilement l'évaluation des risques professionnels et élaborer un plan d'action de prévention. Aide à domicile, boucherie-charcuterie, mécanique industrielle, métiers de la propreté, transport routier, travail de bureau... 45 secteurs sont représentés. Pour répondre au mieux aux réalités de terrain, ces outils ont, pour la plupart, été réalisés en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur concerné.

À retrouver sur inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html

1. L'adhésion à un service de prévention et de santé au travail est obligatoire dès l'embauche d'un salarié.
2. Rédigée par le service de prévention et de santé au travail en lien avec l'employeur, la fiche d'entreprise décrit les risques présents, les effectifs exposés, les indicateurs d'accidents, les actions déjà engagées, les conditions d'hygiène ou les moyens de secours disponibles. Elle permet au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire d'assurer un suivi et de formuler des recommandations adaptées aux réalités du terrain.

Séverine Huyon, contrôleur de sécurité à la Carsat Hauts-de-France, évoque pour nous les relais de prévention, pensés pour faciliter l'appropriation des questions de santé et de sécurité par les petites entreprises, et leur permettre de s'engager dans une démarche pérenne en la matière.

Intégrer des compétences de prévention dans les PME

Travail & Sécurité. Qu'est-ce qu'un relais de prévention ?

Séverine Huyon. Il s'agit d'un salarié d'une petite ou moyenne entreprise qui endosse un rôle de référent sur les questions de santé et sécurité au travail. Véritable interface entre la direction, les travailleurs et les acteurs de la prévention – Carsat, services de prévention et santé au travail (SPST), intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)... –, il est en position d'identifier les risques, d'animer le dialogue au sein de sa structure, de proposer des actions d'amélioration et de les évaluer. Pour les établissements qui y adhèrent, l'objectif fondamental du dispositif est de construire une démarche de prévention pérenne et adaptée à leurs spécificités. Le système vise à rendre la prévention plus accessible aux entreprises de taille modeste qui, si elles ont les mêmes obligations en matière de santé et sécurité que les établissements plus grands, ont des moyens plus limités.

Comment doit procéder une entreprise pour se doter d'un relais de prévention ?

S.H. Elle doit se rapprocher de son SPST, si toutefois celui-ci est

membre du réseau « relais de prévention ». Toutes les informations se trouvent sur le site relaisdeprevention.com. Actuellement, une vingtaine de services portent le dispositif, ce qui ne permet pas encore de couvrir tout le territoire. Mais des actions sont menées pour élargir ce club à l'avenir. Une fois identifié, le salarié volontaire est invité à suivre quatre modules d'une demi-journée – qui peuvent être étalés sur un an, un format adapté aux petites structures – pour acquérir des connaissances sur les fondamentaux de la prévention. Une fois ce parcours de sensibilisation accompli, un IPRP du SPST intervient dans l'entreprise pour accompagner le relais novice dans la révision/réalisation du DUERP et déterminer rapidement deux points de progrès qui permettent de lancer le plan d'action.

De quelle manière votre Carsat participe-t-elle au dispositif ?

S.H. En 2022, la Carsat Hauts-de-France a établi un partenariat définissant notre collaboration dans la mise en œuvre du dispositif avec le Centre de développement pour la santé au travail (Cedest), basé à Dunkerque. Ce



REPÈRES

> **QUATRE MODULES de formation-sensibilisation permettent aux nouveaux relais de prévention d'acquérir des connaissances sur les fondamentaux de la prévention. La première session est dédiée à la genèse de la prévention des risques professionnels, la deuxième au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la troisième à l'analyse des accidents du travail (AT). La dernière consiste en un groupe d'échange sur les différentes notions abordées.**

partenariat répondait à notre besoin de toucher largement les petites entreprises. En donnant accès à nos ressources techniques afin d'alimenter les modules, nous profitons de l'offre socle du Cedest, interlocuteur privilégié de ces structures de par l'obligation légale de suivi médical des salariés. De plus, chaque année, nous intervenons lors du séminaire annuel rassemblant les salariés relais pour notamment présenter nos programmes, nos offres d'aides techniques et financières. Plus personnellement, étant formatrice occasionnelle au sein de la Caisse, je participe aux séances du module qui abordent l'analyse des AT. Je les sensibilise à l'outil de l'« arbre des causes » qui permet de déterminer les causes profondes de l'événement et de ne pas s'arrêter uniquement sur le comportement du salarié victime. L'objectif étant de mettre en place des mesures de prévention d'ordre technique, humain et surtout organisationnel. Si la victime est descendue de son engin ou a retiré ses gants, par exemple, c'est que quelque chose l'y a poussé. N'y a-t-il pas des améliorations à trouver du point de vue organisationnel ? ■ **Propos recueillis par D. L.**

L'EMPLOYEUR DOIT DÉSIGNER UN SALARIÉ COMPÉTENT

Pour mettre en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise, l'employeur doit, selon le Code du travail, désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels. Si celui-ci ne dispose pas de ressources en interne – c'est le cas notamment dans les petites entreprises (< à 50 salariés) – il peut faire appel, après avis du comité social et économique (CSE), aux intervenants en prévention des risques professionnels

(IPRP) du service de prévention et de santé au travail interentreprises auquel il adhère ou d'un IPRP enregistré auprès de la Dreets. À noter que le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur doivent disposer du temps nécessaire et des moyens requis pour exercer leurs missions ; ne peuvent subir de discrimination en raison de leurs activités de prévention ; et bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail.

C'est sur le plateau de Langres, dans la commune de Voisines, perchée à un peu plus de 400 mètres d'altitude, qu'est installée l'entreprise de maçonnerie et de couverture Benoît-Coujour. Depuis l'arrivée d'une cogérante, qui n'est autre que l'épouse du créateur de la société, un vent nouveau souffle sur les chantiers de l'entreprise, redéfinissant les conditions de travail des salariés à l'aune de la sécurité.

Les conditions de travail connaissent une nouvelle ère

PAR UN BRUMEUX matin de novembre, à Vaillant, en Haute-Marne, trois ouvriers de l'entreprise Benoît-Coujour, spécialisée dans la maçonnerie et la couverture, finissent le démontage de leur échafaudage sur le chantier de rénovation d'une ferme. « *Sous peu, cette opération va être plus simple, moins fatigante et plus sûre, se réjouit Julien Barbier, chef d'équipe. Au cours du premier semestre 2026, nous allons recevoir un nouveau modèle d'échafaudage que nous avons choisi avec Aurélie.* »

Aurélie, c'est la femme de Benoît. Elle a rejoint il y a trois ans l'entreprise créée par son mari en 2015. Et depuis son arrivée, celle qui est cogérante de la structure a impulsé une petite révolution des conditions de travail de son effectif, constitué de trois salariés et de deux apprentis. « *Lorsque j'étais seul à la barre, j'avais du mal à tout gérer de front, se remémore Benoît. Depuis qu'Aurélie a repris la partie administrative, je peux me consacrer au terrain. Nous sommes très complémentaires et avons une totale confiance l'un en l'autre.* »

« Dans les petites entreprises,



© Gaël Kerbaol/INRS/2025

quand l'épouse du dirigeant est mise à contribution, c'est souvent de manière informelle, souligne Régis Fenard, contrôleur de sécurité à la Carsat Nord-Est. Ici, sa fonction est officielle et reconnue, ce qui donne du poids à sa vision des choses. » Et pour Aurélie, la

L'entreprise investit tous les ans entre 1 500 et 2 000 euros par travailleur dans des EPI adaptés, comme ces casques à visière et coques anti-bruit intégrées.

sécurité est une priorité. À son arrivée, elle commence par rendre le port du casque obligatoire sur les chantiers, une pratique que son prédécesseur n'était pas parvenu à systématiser.

« L'un de nos salariés y était réfractaire. J'ai eu beau lui expliquer que



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2023

RC PROS

Intégrée au programme Risques chimiques Pros (RC Pros), l'entreprise Benoît-Coujour a effectué l'inventaire des produits chimiques utilisés dans son activité à l'aide d'un outil logiciel de l'OPPBTP. Elle en a tiré un plan d'actions en cours de déploiement qui comprend par exemple une journée de sensibilisation des équipes par une intervenante de l'OPPBTP, la mise en œuvre de la technique de la coupe à l'eau pour éviter les expositions aux poussières lors du travail sur béton ou tuiles mais aussi l'amélioration du stockage des produits.

je ne voulais pas avoir à annoncer à sa mère qu'il s'était pris une pierre sur le crâne, il ne voulait rien entendre... Nous n'avons pas eu d'autre choix que d'accepter sa démission », regrette la dirigeante qui, tous les ans, investit entre 1500 et 2000 euros par travailleur dans des EPI adaptés, comme ces casques à visière et coques anti-bruit intégrées qui évitent les allers-retours en cas d'oubli de ses lunettes ou de ses protections auditives.

Tester avant d'approuver

Pour choisir les équipements, Aurélie s'appuie sur l'avis des premiers intéressés, même si cela n'empêche pas, parfois, de se tromper. « Il faut savoir revenir en arrière si l'on n'a pas fait le bon choix, estime-t-elle. Nous avons essayé une ceinture porte-outils qui plaisait aux collègues car elle permettait de transporter beaucoup de matériel. Au final, elle s'est avérée trop lourde et encombrante. Julien m'a demandé de revenir à l'ancienne référence. » « Aurélie et Benoît sont vraiment à l'écoute », confirme l'intéressé.

C'est donc logiquement que les équipes ont été consultées lorsqu'un échafaudage MDS (montage et démontage en sécurité) est repéré par la dirigeante dans un salon professionnel. « Il permet la mise en place des garde-corps de l'étage supérieur avant celle du plancher, ce qui évite d'exposer les ouvriers au risque de chutes, explique Benoît Coujour. En outre, il est plus léger et moins encombrant que les autres références existantes. Ce qui autorise son montage par une seule personne. » Si le modèle est assez onéreux, l'entreprise a

bénéficié du soutien de la Carsat par le biais d'un contrat de prévention.

Autre grosse évolution, l'achat de deux bases vie mobiles, elles aussi partiellement financées par la Caisse, mais cette fois par une subvention Top BTP. Si avoir un point d'eau pour se laver les mains avant de manger, c'est une obligation, cela devient une forte nécessité pour les opérateurs qui manipulent des produits dangereux. Ces bungalows, également équipés de toilettes, permettent aussi de se mettre à l'abri pendant les périodes les moins clémentes. « Nous étions déjà encouragés à ne pas déjeuner dans le froid en rentrant à l'atelier, mais cela impliquait de reprendre le camion », souligne Julien. « Sans compter l'exposition au risque routier, complète Régis Fenard. C'est exceptionnel qu'une entreprise de cette taille investisse dans ce type de matériel. Franchement, je n'avais jamais vu ça ! » « Nous ne pouvons pas nous aligner sur les salaires d'entreprises plus grosses, déplore Aurélie. Au-delà de l'objectif premier de sécurité, offrir de bonnes conditions de travail est aussi un moyen de fidéliser nos collaborateurs. »

La semaine de quatre jours, mise en place depuis deux ans va également dans ce sens. Les équipes travaillent du lundi au jeudi, à raison de neuf heures quotidiennes. Pour adopter ce rythme, il a fallu revoir l'organisation. Notamment l'alimentation en matériaux et en matériels qui imposait auparavant d'abandonner régulièrement son ouvrage. Dorénavant, les livraisons sont uniquement du ressort de Benoît qui les regroupe sur la journée du vendredi. Ses employés, qui voient leur charge

📺 Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail, l'entreprise bénéficie de l'accompagnement de la Carsat Nord-Est ainsi que de l'appui du service de prévention et de santé au travail.



© Gaël Kerbaol / NRS / 2025

mentale diminuer et peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, ne reviendraient en arrière pour rien au monde.

Si les journées sont plus longues, le week-end de trois jours semble les compenser. « Quand Aurélie me l'a proposé, j'étais dubitatif. Mais nous sommes tout aussi productifs, si ce n'est plus, reconnaît le dirigeant. Cela demande en revanche un vrai sens de l'anticipation et une responsabilisation de tous. Nous avons un fil de messagerie instantané sur lequel nous

postons des photos de l'avancement des chantiers, ce qui me guide pour les livraisons. »

Si l'entreprise a progressé en prévention des risques professionnels, elle ne se repose pas sur ses lauriers pour autant. Afin de faire grandir et de maintenir cette culture naissante, des quarts d'heure de sécurité animés par Aurélie ou des intervenants de l'OPPBTP, sont régulièrement organisés. ■ D. L.

L'APPUI DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

La société Benoît-Coujour, en plus de l'accompagnement de la Carsat Nord-Est, bénéficie aussi du soutien d'un médecin du travail qui lui a rendu visite pour établir la fiche d'entreprise qui doit permettre à la professionnelle de santé d'assurer le suivi des salariés. « Elle nous donne des conseils, notamment pour réduire l'exposition au risque chimique, raconte Aurélie Coujour, codirigeante. Elle nous a par exemple recommandé l'utilisation de cottes jetables pour les réalisations d'enduit de façade qui nécessitent

le recours à des produits toxiques. Cela me semble intéressant, mais je ne sais pas encore si nous pourrions nous permettre cette dépense conséquente tout de suite. Nous venons de faire de gros investissements avec les bases vie mobiles et l'échafaudage MDS... Nous ne pouvons pas tout faire en même temps ! Mais nous comptons bien nous améliorer en continu. »

Du bon départ à la prise de conscience

Basée en Essonne, Peinture Aéro est une entreprise spécialisée dans le traitement de surface et la peinture de pièces destinées aux industries de l'aéronautique, de l'aérospatial et de la défense. Focalisée pendant ses premières années d'existence sur la pérennisation de son activité, la jeune entreprise s'est depuis lancée dans la prévention des risques professionnels en s'attaquant à la question du risque chimique avec le soutien de la Cramif, notamment.

« **QUAND ON INTERVIENT** à 80 mètres de hauteur, on met un harnais, indique Romain Serra, directeur de l'entreprise Peinture Aéro, qui a travaillé dans l'éolien lors d'une précédente aventure professionnelle. En revanche, le

📷 Le produit de prénettoyage des pistolets à peinture a été substitué par une référence moins toxique.

risque chimique étant invisible, nous ne nous rendions pas compte que l'activité dans laquelle nous nous lançons recélait des dangers dont il était impératif de se prémunir. » L'activité en question, c'est le traitement de surface et la mise en

peinture de pièces principalement en aluminium pour les industries de l'aéronautique, de l'aérospatial et de la défense.

Fondée en 2012, Peinture Aéro traite entre 800 et 1000 lots mensuels (boîtiers pour équipements électroniques, éléments conducteurs...) pour des sous-traitants de grands noms, tels que Thalès ou Safran. Installée depuis 2018 à Bondoufle, dans l'Essonne, l'entreprise emploie actuellement 26 salariés qui exercent leurs métiers dans un atelier de 1250 m². « Dans les premiers temps, la priorité était de devenir rentable par le biais de la satisfaction de nos clients, constate Romain Serra. Aujourd'hui, même si nous sommes encore en phase d'apprentissage, nous nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration des conditions de travail. »



© Gael Kerbaol/INRS/2025

Substitution et vigilance

Et pour entamer sa mue, Peinture Aéro a pu s'appuyer sur des soutiens extérieurs. Ainsi, depuis 2022, un médecin du travail accompagne l'entreprise dans l'analyse

RISQUES CHIMIQUES... MAIS PAS SEULEMENT !

En parallèle des risques chimiques, Peinture Aéro avance sur d'autres risques professionnels. L'ergonomie des postes d'épargne (collage d'adhésif sur les parties de pièces qui ne doivent pas être peintes) a été revue avec de nouvelles tables et une lumière mieux adaptée ; un escalier d'accès à la mezzanine est venu remplacer avantageusement l'échelle installée jusqu'alors ; des grillages sont venus sécuriser l'arrière des racks de stockage pour éviter qu'une chute de caisse ne blesse

un salarié. « Parfois, agir en prévention ne coûte rien. Il suffit de prendre le temps de se poser les bonnes questions, soutient Romain Serra, le directeur de l'entreprise. Comme lorsqu'après une chute de plain-pied, sans gravité heureusement, causée par une palette qui dépassait sur l'allée de circulation, nous avons simplement déplacé une étagère pour que l'alimentation en pièces des postes d'épargne ne gêne plus le passage. »



© Gaël Kerbaol/INRS/2025

des expositions des équipes aux produits chimiques utilisés dans l'atelier, permettant de vérifier l'adéquation des EPI mis à disposition (masques, gants, lunettes...) à la tâche à effectuer et donc, le cas échéant, la nécessité d'en acquérir de nouveaux. Un exercice de repérage approfondi des risques chimiques est facilité depuis quelques mois par l'utilisation du logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel), développé par l'INRS.

« Peinture Aéro a intégré Risques chimiques Pros (RC Pros) de l'Assurance maladie-risques professionnels au printemps 2025, explique Estelle Koeth, contrôleuse de sécurité à la Cramif. C'est un programme d'accompagnement qui comprend la formation d'une personne ressource dont l'une des missions consiste à référencer les produits présents au sein de l'entreprise dans l'outil Seirich. Celui-ci informe sur leurs niveaux de toxicité et permet de hiérarchiser les actions à mener.

Le traitement des surfaces est en cours d'automatisation afin de réduire l'exposition des salariés aux produits chimiques utilisés dans les différents bains. Un contrat de prévention pourrait être possible sur cette opération.

Sur cette base, il s'agit ensuite de définir un plan d'actions, de le mettre en œuvre puis de le pérenniser. » « Alimenter Seirich me demande du temps, mais le jeu en vaut la chandelle, estime Herwan Nigon, peintre industriel et référent RC Pros au sein de l'entreprise. Nous avons ainsi pu substituer le produit de prénettoyage des pistolets à peinture par une référence moins toxique. Cela rassure de voir moins de pictogrammes, mais cela ne nous dispense pas de rester vigilants et de porter les EPI adaptés. »

Les recommandations de la Cramif

Changer les produits plus directement utilisés dans les procédés de traitement de surface ou de peinture s'avère plus compliqué car les donneurs d'ordres imposent certains d'entre eux, censés garantir un haut niveau de qualité. Compliqué, mais pas impossible. « Cela prend du temps mais, en travaillant avec les technologues, ceux-là mêmes qui nous délivrent la qualification nous autorisant à travailler avec nos donneurs d'ordres, il est possible de faire bouger les choses, souligne Romain Serra. Comprendre pourquoi nous devons utiliser certaines références nous permet d'en proposer d'autres avec des caractéristiques similaires, mais moins dangereuses. » C'est à l'issue d'un tel processus qu'une sous-couche a été abandonnée au profit d'une autre moins toxique. Revers de la médaille, cette dernière impose une préparation des pièces qui implique plus de gestes répétitifs... Sans toutefois créer véritablement un nouveau risque, cela la question du risque de TMS et d'une éventuelle mécanisation.

Pour l'heure, c'est l'automatisation du traitement de surface qui est en cours. Le cahier des charges, rédigé avec l'aide du Centre technique des industries mécaniques (Cetim), précise les caractéristiques des machines qui plongeront les pièces dans les bains dégraissants, décapants, de traitement et de rinçage. Actuellement, il est entre les mains de différents fabricants. « En fonction du coût, il faudra peut-être attendre un peu », regrette Romain Serra. « Un contrat de prévention sera certainement possible, intervient Estelle Koeth. Nous en discuterons quand vous aurez tous les chiffres en main. » Mais d'ores et déjà, un premier bain a été changé en décembre dernier. Le prestataire a été sélectionné à la fois pour sa capacité à réaliser cette opération et pour son aptitude à travailler en sécurité. L'idée n'étant pas de faire peser le risque sur une autre entreprise.

Dans les tuyaux également, la remise à niveau des ventilations de l'atelier de sérigraphie. Pour éviter de se tromper, Peinture Aéro a fait appel à l'expertise du Centre de mesures physiques de la Cramif. Ses recommandations ont nourri les cahiers des charges transmis à des fabricants dont le retour est attendu. « Et normalement, notre nouveau laboratoire de préparation de peinture, équipé de dosserets aspirants parfaitement dimensionnés, devrait être installé au premier trimestre 2026, se félicite Romain Serra. Il reste juste à s'assurer que les correctifs demandés par le Centre de mesures physiques ont bien été pris en compte. » Là aussi, la Caisse pourra soutenir l'effort financier avec un contrat de prévention. ■ D. L.

DE L'INJONCTION À L'ANIMATION

« Pas à pas, nous améliorons les conditions de travail de nos équipes et il est important de pérenniser cette dynamique, explique Romain Serra, le directeur de Peinture Aéro. J'ai saisi l'importance de l'animation de la démarche sécurité, pour qu'elle soit comprise et partagée par tous et ainsi qu'elle puisse s'installer dans le temps, au cours d'un "programme d'accélération des entreprises" proposé par la Banque publique d'investissement. Mais ce n'est pas chose aisée et j'avais tendance à n'être que dans

l'injonction avec mes équipes. En 2023, j'ai fait la connaissance d'un ancien dirigeant qui est devenu mon parrain en la matière. Il m'a aidé à formaliser notre politique sécurité et passe trois fois par an pour me conseiller et m'accompagner dans la mise en place d'actions de sensibilisation : tous les mois, une réunion permet la remontée de situations à risque ; le service de prévention et de santé au travail est intervenu pour une matinée de sensibilisation au risque chimique... »

La recette d'une conception à la carte

Les dirigeants du restaurant parisien Chonbou, ouvert en 2023 et qui compte huit salariés, ont été accompagnés par la Cramif dès la conception de leur établissement. Une collaboration gagnante qui leur a permis d'intégrer la prévention des risques professionnels en amont, en particulier ceux liés au port de charges, à la qualité de l'air et au bruit.

C'EST UN RESTAURANT de 55 couverts, niché au cœur du IX^e arrondissement de Paris. Sol en béton ciré, mobilier en bois, chaises en velours, banquettes garnies d'épais coussins safran et bar central... Au plafond, des panneaux blancs circulaires forment un ciel cotonneux d'où pendent des suspensions en rotin. À première vue, tout semble avoir été pensé pour créer une ambiance cosy et sophistiquée. Pourtant, l'esthétique n'a pas été le seul critère pris en compte lors de l'aménagement du Chonbou. Derrière cet intérieur raffiné, se cache un savant cocktail entre design et prévention des risques professionnels.

« Lorsque nous avons acquis les lieux en 2023, ils abritaient une banque, donc il fallait tout inventer, explique Aurélien Laubie, cogérant de Mifa group, qui compte plusieurs restaurants dans Paris. Nous avons entendu parler de la Cramif par le bouche-à-oreille dans la profession, et

nous l'avions déjà sollicitée pour nos trois premiers établissements, qui nécessitaient des rénovations. En particulier, nous avions besoin de conseils et d'aides pour l'achat d'équipements plus ergonomiques. Mais là, nous avons pu intégrer la prévention dès la conception. » Les six mois de travaux ont ainsi permis des allers-retours entre les dirigeants, le contrôleur de sécurité de la Cramif, l'architecte d'intérieur et l'entreprise générale, et de faire des arbitrages prenant en compte les impératifs de chacun, sans oublier la contrainte financière.

Parmi les priorités, prévenir le risque sonore. « Des contrôleurs de sécurité du Centre de mesures physiques (CMP) de la Cramif ont réalisé des relevés acoustiques avant les travaux et nous avons pu faire des recommandations sur les actions à mettre en place pour limiter l'exposition des salariés au bruit », indique Mathieu Clerc,



Regarder un diaporama sonore sur le même sujet



contrôleur de sécurité à la Cramif. Le choix s'est notamment porté sur de larges panneaux absorbants positionnés au plafond, et intégrés à la décoration. « Nous en avons aussi installé dans nos autres restaurants, mais nous sommes intervenus a posteriori, alors que tout était déjà aménagé. Nous avons dû nous adapter aux spécificités de la salle et du plafond, choisir des panneaux plus petits, avec au final une moindre efficacité », pointe Aurélien Laubie.

Équilibre entre esthétique et prévention

Pour des raisons esthétiques, au Chonbou, l'architecte d'intérieur et les dirigeants souhaitent recouvrir un mur de miroirs. Or, le verre induit une forte réverbération. « D'où notre choix d'assises et de coussins en velours, d'épais rideaux et d'un sol en béton ciré, moins réverbérant que le carrelage, pour compléter l'action

APPRENDRE DE SES EXPÉRIENCES

Fin 2025, Mifa group s'est agrandi avec un cinquième restaurant dans la capitale, Les Comédiens. Celui-ci va fermer quatre mois pour rénovation : l'occasion d'intégrer la prévention des risques professionnels dans ce nouveau projet. « Contrairement au Chonbou, nous allons devoir travailler sur de l'existant, avec moins de temps, mais nous pouvons nous appuyer sur les acquis de nos expériences précédentes », se réjouit Aurélien Laubie, qui codirige l'entreprise. D'ores et déjà, plusieurs

équipements sont prévus, comme le lave-vaisselle avec osmoseur ou du mobilier réfrigérant à tiroirs. « Chonbou est notre projet le plus abouti, mais nous avons malgré tout repéré des axes d'améliorations », complète-t-il. Sur les conseils de la Cramif, le mobilier de cuisine sera ainsi amalgamé à un socle maçonné, et non surélevé, comme au Chonbou, pour supprimer la contrainte liée au nettoyage sous les meubles.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2025

La salle a été conçue afin de limiter au minimum le bruit et les nuisances sonores pour les clients et les salariés. Des panneaux absorbants ont été installés au plafond et certaines matières – sol en béton ciré, assises et coussins en velours... – ont été choisies pour leur caractéristique de moindre réverbération.

des panneaux et préserver une ambiance sonore correcte », détaille Aurélien Laubie. Des mesures ont été réalisées par le CMP après l'aménagement pour s'assurer que la protection était suffisante.

Pour limiter le port de charges, autre risque important auquel sont exposés les salariés de la restauration, un passe-plat dimensionné pour également être utilisé comme monte-charge a été aménagé entre la cuisine en sous-sol et la salle. Il permet d'acheminer les marchandises le matin et de transférer les plats pendant les services. Autre exemple d'équilibre réussi alliant esthétique et prévention, les étagères et étals parés de bouteilles de vin à l'entrée du restaurant participent à créer une atmosphère de caviste haut de gamme, mais servent également à stocker la plupart des bouteilles dans la salle sans avoir à transporter les caisses en réserve, au sous-sol.

Afin de réduire les gestes répétitifs et les postures contraignantes liés au ménage, et limiter ainsi certains facteurs de risques de troubles musculosquelettiques, l'établissement a opté pour un robot aspirateur et auto-laveur qui officie la nuit tandis que le barman dispose d'un lave-verres avec osmoseur et adoucisseur. « Cela lui permet de recentrer son activité sur les interactions avec le public et la composition des cocktails – des tâches plus intéressantes que la vaisselle – et cela limite aussi la casse et le risque de coupures », précise Aurélien Laubie.

La prévention du sol au plafond

Au sous-sol, l'aménagement des cuisines a également suscité de nombreuses réflexions. L'accès au local de 45 m² se faisait à l'origine par une marche, avec des risques de chute. Plusieurs solutions étaient possibles : installer une rampe ? Réhausser la dalle ? « Là encore, cela a fait l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes, explique Mathieu Clerc. Au final, l'entreprise a opté pour la seconde option, la plus sûre, car elle permet de supprimer les différences de niveau. » Le sol a en outre été pourvu d'un

revêtement anti-dérapant. Pour le nettoyer, les salariés disposent d'une mono-brosse, avec harnais porte-batterie, manche télescopique et poignée ergonomique, ce qui évite d'avoir à frotter manuellement.

L'implantation du mobilier a aussi été pensée pour éviter les croisements de flux, et le choix des équipements – four auto-nettoyant, lave-vaisselle avec osmoseur et adoucisseur à hauteur, meubles réfrigérés à tiroirs... – afin de limiter les postures contraignantes dans cet espace restreint. Mais, surtout, les échanges avec la Cramif ont permis d'opter pour un système d'extraction de l'air pollué et de ventilation adapté (dimensions, débit, localisation de la bouche de ventilation...) afin d'assurer un renouvellement de l'air optimal et éviter l'élévation trop importante

de la température. Un faux plafond acoustique permet également de réduire le bruit.

« Le financement de tous ces équipements destinés à prévenir les risques professionnels, en salle ou en cuisine, a un coût, mais une partie a pu être prise en charge dans le cadre d'un contrat de prévention », souligne Mathieu Clerc. Côté salariés : les retours sont positifs. « Intégrer la prévention permet de réduire le nombre d'accidents, de TMS, la fatigue... Mais plus globalement d'améliorer le confort des salariés, c'est un levier d'attractivité dans notre secteur qui peine à recruter », souligne le dirigeant. Dernièrement, Mifa group a acquis un nouveau restaurant, dans le même quartier... Nul doute que la santé et la sécurité au travail figureront à la carte. ■ C. S.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2025

(photo de droite) Les meubles à tiroirs ont été préférés aux meubles à portes, car ils évitent les postures contraignantes lorsqu'il est nécessaire de saisir un contenu placé au fond du meuble, en particulier dans un espace restreint.

À Guéron, dans le Calvados, l'hôtel Château Saint-Gilles a inauguré en 2025 sa nouvelle aile, son restaurant et son spa. Des chambres à la cuisine, en passant par les aménagements extérieurs, les conditions de travail étaient au cœur du projet d'extension.

Hôtellerie : s'agrandir en pensant aux conditions de travail

📷 L'utilisation d'une plate-forme individuelle roulante légère est assez unique dans le monde de l'hôtellerie, bien que son utilité ainsi que le confort de travail qu'elle apporte semblent évidents.

COMME CHAQUE JOUR, de 9 heures à 15 heures 30, alors que les clients sont partis à la découverte du patrimoine local, Audrey et Christelle¹, femmes de chambre à l'hôtel Château Saint-Gilles de Guéron, dans le Calvados, prennent possession des étages. Pour travailler dans l'élégante bâtisse du XVIII^e siècle, que les propriétaires Anne-Sophie et Emerick Lukacs ont transformée en hôtel restaurant spa, elles peuvent compter sur un allié précieux : le dispositif de lève-lit. Installé dans toutes les chambres et suites, il fonctionne grâce à un mécanisme placé entre

le sommier et le sol qui permet de rehausser le lit à la bonne hauteur à l'aide d'une simple télécommande.

« Nous travaillons toujours en binôme, deux équipes pour quatorze chambres chacune. À force, le dos en prend un coup et la fatigue s'installe. Avec le lève-lit, tout devient plus simple », témoigne Audrey qui voit dans cet équipement un vrai changement au quotidien. « On adapte la hauteur en un clic. Finies les flexions répétées et les postures pénibles », explique Christelle. Y compris pour le ménage : aspirateur léger en main, elle glisse l'appareil sous le lit sans se pencher.

Conjuguer extension et prévention

Installé dans une maison de maître, au cœur d'un parc de six hectares, entre potager, bergerie et verger, le Château Saint-Gilles est référencé dans de nombreux guides touristiques. L'hôtel se situe à deux pas de Bayeux et de sa célèbre tapisserie, mais aussi des plages du Débarquement. De quoi attirer une clientèle majoritairement américaine, qui

assure une haute saison d'avril à octobre, ce qui permet d'organiser les plannings à l'année. L'établissement compte quatorze salariés.

« Avec mon mari, nous avons racheté cette belle maison de vacances il y a cinq ans, raconte la gérante. Au départ, nous avions cinq chambres d'hôtes, puis nous avons agrandi pour faire un hôtel de quinze chambres. » Le couple a ensuite construit le restaurant, puis, cette année, une nouvelle aile, ajoutant treize chambres et un spa. Avant cela, ils géraient un établissement à Bayeux, où ils avaient été accompagnés par la Carsat Normandie pour l'aménagement du restaurant. « Il faut savoir s'entourer », confie la gérante.

À l'époque, en quête d'informations, elle s'appuie sur son réseau, notamment la CCI de Caen où elle suit plusieurs formations. « Assez naturellement, j'ai recontacté la Carsat », poursuit-elle. « Les propriétaires avaient déjà une vraie volonté d'investir dans du matériel de cuisine : des équipements de cuisson multifonctions, réglables en hauteur,



© Hervé Boutet pour l'INRS/2025

EN CUISINE

Lors de l'agrandissement, la cuisine a été entièrement réaménagée pour faciliter le quotidien des salariés. « Le premier équipement devenu indispensable permet la cuisson multifonctions. Je programme toutes mes cuissons, même de nuit, indique Frédéric, le cuisinier. C'est un vrai plus pour l'ergonomie. On gagne du temps, on n'utilise plus de gamelles, ça se nettoie quasiment tout seul. » Pour supprimer les opérations de nettoyage et d'essuyage manuel des verres, l'établissement

a également investi dans un lave-verres osmoseur silencieux, avec paniers adaptés. Une réhausse de fond de cuve a été installée au poste de plonge, permettant au personnel de travailler sans se courber. Objectif : réduire les risques de troubles musculosquelettiques et supprimer les manutentions les plus pénibles.

inclinables, faciles à nettoyer... et surtout permettant de supprimer l'utilisation de casseroles et marmites lourdes », se souvient Frédéric Jardin, contrôleur de sécurité à la Carsat Normandie.

Il évoque alors les lève-lits et le nettoyage vapeur, afin de limiter l'usage de produits d'entretien. Les échanges avec les équipes se multiplient. « C'est essentiel, sur-

Le lève-lit est un dispositif installé dans toutes les chambres et suites qui fonctionne grâce à un mécanisme placé entre le sommier et le sol. Il permet de rehausser le lit à la bonne hauteur à l'aide d'une simple télécommande.

vention pour la prévention des risques ergonomiques.

Des équipements pensés pour alléger le travail

Tout au long du projet d'extension, la réduction des risques professionnels a guidé les aménagements. Pour prévenir les chutes de plain-pied, par exemple, il ne devait y avoir aucune marche ni

maniabiles et contenir l'ensemble du matériel nécessaire, y compris des supports permettant d'adapter les sacs de linge.

Dans une salle de bains, Audrey termine la démonstration avec la solution de nettoyage à la vapeur sèche adoptée par la direction. « Ça nettoie, ça dégraisse, ça désinfecte... on l'utilise partout », détaille la femme de chambre. Sans faire de gestes contraignants et surtout sans produits chimiques. Le nettoyeur fonctionne avec des microfibres adaptées aux différentes surfaces. « On avait pu voir l'équipement au salon Equip'Hôtel, un rendez-vous important pour la profession, évoque Anne-Sophie Lukacs. Mais il faut savoir que ce type de matériel change les habitudes: il a fallu accompagner les équipes. Chaque année, nous faisons revenir la commerciale dans l'hôtel pour former le personnel et répondre aux questions du quotidien. »

Avec son mari, elle se rend dès qu'elle peut sur les salons professionnels, à l'affût de nouvelles idées, parfois trouvées aussi sur Internet. C'est ainsi qu'ils ont acheté deux plates-formes individuelles roulantes légères (Pirl), une grande et une petite qui reste à l'étage. Pas question d'utiliser des escabeaux, qui ne constituent pas un poste de travail. « Je n'avais jamais vu de Pirl dans l'hôtellerie », constate Frédéric Jardin. Elles sont pourtant bien utiles, pour le nettoyage des vitres par exemple, jusqu'à des hauteurs de quatre mètres. Ou même pour changer une ampoule. « Notre règle est simple: on s'occupe de l'équipe et l'équipe s'occupe des clients, conclut la gérante. C'est ainsi que ça fonctionne. » ■ G. B.

1. Le personnel a souhaité rester anonyme.



© Hervé Boutet pour l'INRS/2025

tout dans un secteur où fidéliser le personnel peut être compliqué. Les retours ont rapidement été positifs. Pour la nouvelle aile, ils ont d'ailleurs décidé de généraliser les lève-lits », note le contrôleur. L'établissement a ainsi bénéficié d'un contrat de prévention portant sur l'achat d'équipements, la formation des dirigeants à la prévention des risques professionnels et la formation de sauveteurs secouristes du travail. Puis, dans un deuxième temps, d'une sub-

changement de niveau à chaque palier. Les livraisons se font sur le parking, mais un chemin bétonné a été tracé à travers les pelouses et des chariots de manutention adaptés sont utilisés. Dans la partie historique, les Bâtiments de France n'ont pas donné leur accord pour installer un ascenseur. Il a toutefois été possible d'en construire un dans la nouvelle aile. Les femmes de chambre l'utilisent avec leurs chariots de service, conçus sur mesure pour être



À lire sur le même sujet

SUPPRESSION DES PRODUITS CHIMIQUES ?

Grâce au nettoyage à la vapeur sèche, l'établissement a fortement réduit l'usage des produits chimiques pour l'entretien. Seule exception: les toilettes, où il a fallu faire marche arrière. Installé dans une zone calcaire, l'hôtel a dû conserver certains produits spécifiques d'entretien, tout en poursuivant les échanges avec le fabricant pour trouver des solutions alternatives. Partout ailleurs, les bénéfices sont perçus tant sur l'efficacité d'action que sur le confort de travail. Avant, les femmes de chambre dégrassaient les vitres chaque semaine avec des produits classiques. Aujourd'hui, un nettoyage mensuel à la vapeur sèche suffit.



© Hervé Boutet pour l'INRS/2025

La prévention en piste de génération en génération

Sur scène comme en coulisses, la compagnie Alexis Gruss prend la santé et la sécurité de ses salariés au sérieux. Une attention héritée d'une tradition familiale, qui s'est structurée au fil du temps et des collaborations avec des acteurs de la prévention.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2025

INSTALLÉE SOUS d'imposants chapiteaux immaculés, au cœur du bois de Boulogne, dans le XVI^e arrondissement de Paris, la compagnie Alexis Gruss est célèbre pour ses spectacles équestres et ses générations successives de cavaliers voltigeurs. Aux manettes de cette affaire familiale, un trio formé des enfants du fondateur : Firmin Gruss, à la direction générale ; Stephan Gruss, directeur artistique ; et Maud Gruss, directrice de la cavalerie. Plusieurs fois par semaine, l'entreprise de 37 salariés permanents, auxquels s'ajoutent des

Sur la piste et en dehors, une attention est portée à la prévention des risques professionnels dans toutes les activités de la compagnie.



Regarder le reportage en diaporama sonore

intermittents et salariés temporaires, accueille le public pour « Les Folies Gruss », un show haut en couleur inspiré des Années folles, entre arts de la piste et comédie musicale.

« Hop! », « hop! »... En ce matin de décembre, alors que le givre recouvre les chemins alentour, des interjections s'échappent du chapiteau central. Les 3000 sièges des gradins sont vides, mais sur la piste de 13 mètres de diamètre, Jeanne, Célestine et Gloria, les deux filles et la nièce de Firmin Gruss, s'entraînent à réaliser des sauts acrobatiques sur la croupe d'un étalon alezan, lancé au trot. Au centre, Firmin Gruss dirige l'exercice, la main posée sur une longe reliée à la ceinture de la voltigeuse. « C'est une protection contre les chutes, explique le directeur. Nous prenons la sécurité des artistes au sérieux, comme pour des athlètes de haut niveau. Nous nous échauffons et nous entraînons chaque jour, dans des environnements sécurisés par différents dispositifs : langes, tapis d'atterrissage, filets... »

Plus globalement, une attention est portée à la prévention des risques professionnels dans toutes les activités de l'établis-

sement. « Les risques sont partout, résume Firmin Gruss. Des glissades ou chutes de hauteur lors des spectacles, certes, mais aussi du port de charges et des postures contraignantes dans les écuries, ou lors des chargements et déchargements des camions, du travail au froid ou au chaud... Notre approche de la prévention s'appuie d'abord sur du bon sens. » Et de rappeler une anecdote : « Il y a 50 ans, avant même que les chaussures de sécurité se démocratisent, mon père ne se rendait pas dans les écuries sans chaussures en cuir renforcées. »

Bon sens et accompagnement

Ces vingt dernières années, cette sensibilité familiale s'est peu à peu muée en démarche structurée. Là encore, une histoire de famille... élargie : « J'ai un ami d'enfance, Vincent Giraudeau qui, petit, passait toutes ses vacances chez nous. Il a appris à jongler, il est devenu acrobate, et il a rejoint la compagnie pendant six ans. Puis il s'est blessé, ce qui l'a poussé à se remettre en question et à créer son entreprise de conseil en santé et sécurité au travail. C'est par lui que j'ai connu la Cramif. » En 2018,

UN DÉSHYDRATEUR POUR DIVISER LE POIDS DES BIODÉCHETS

Le spectacle comprend un temps de restauration, une activité prise en compte dans la démarche de prévention des risques professionnels. En particulier la gestion des biodéchets, qui implique la manutention de charges lourdes. Depuis cet été, l'entreprise teste un déshydrateur, en cuisine : les déchets organiques, mais aussi les coquilles d'huîtres ou les os, y sont chauffés à 80 °C et broyés pour former une poudre sèche, censée atteindre 10 à 30 % du poids initial. Les utilisateurs sont conquis : « Le soir,

vous versez les restes, vous laissez agir pendant la nuit, et le lendemain, le volume et le poids ont considérablement réduit, s'enthousiasme Jérémy Charrier, le chef de cuisine. Cela permet aussi de limiter la présence de nuisibles, rongeurs et corneilles. C'est important, car nous sommes sous des tentes et chapiteaux, donc dans des locaux non fermés. » La poudre obtenue, ainsi que le fumier issu des écuries, sont ensuite remis à des agriculteurs qui s'en servent comme engrais.

l'accompagnement de la Caisse a ainsi débouché sur un diagnostic ergonomique, des formations et des aides financières pour sécuriser les opérations lors du montage des chapiteaux.

« Dernièrement, nous avons aussi conseillé l'entreprise sur l'acquisition de brouettes électriques, qu'elle souhaitait utiliser pour transporter la paille et le fumier dans les écuries », complète Amandine Saclier Léguisé, contrôleuse de sécurité à la Cramif. Jusqu'alors, les palefreniers soigneurs disposaient de brouettes standards qu'ils vidaient dans une benne positionnée au milieu des écuries. « C'est la solution que mon père avait trouvée pour limiter les trajets avec la brouette chargée, indique Firmin Gruss. Mais aujourd'hui, pour le bien-être des chevaux, les box sont plus grands. Nos écuries, qui accueillent 50 chevaux, atteignent 90 mètres. Ce qui est conséquent. »

Port de charges et bruit

Six brouettes motorisées sont désormais mises à disposition. Pour nettoyer le box de Mioura, un étalon noir, Dorian, palefrenier, se saisit de l'une d'entre elles et vient la positionner facilement à l'entrée de la stalle: « J'ai travaillé dans d'autres établissements qui n'avaient pas ces modèles électriques. À la fin de la journée, on a forcément mal au dos. Là, c'est plus confortable. » Les tâches de nettoyage sont aussi faites plus rapidement, pointe Firmin Gruss: « Les palefreniers peuvent s'occuper de deux box en même temps. Cela leur laisse plus de temps pour s'atteler à des tâches plus intéressantes comme le soin aux animaux. »

Les box de quatre mètres sur trois,

changés en 2022, sont aussi dotés de mangeoires rotatives qui permettent de les approvisionner en fourrage depuis l'extérieur, sans avoir à entrer dans le box, et d'abreuvoirs automatiques raccordés à l'eau courante. Fini donc le port de seaux d'eau et les risques d'inondation. La partie inférieure des cloisons est constituée d'une bâche résistante, et non d'une structure en métal, pour éviter que les chevaux ne se blessent quand ils se cognent, et qui permet également de limiter le bruit dans les écuries.

Mais ce ne sont pas les seuls atouts de ces nouveaux box: ceux-ci sont pliables. « Lorsqu'on participe au montage et au démontage des box depuis l'âge de huit ans, on se rend compte de la pénibilité de l'opération et on a le temps de réfléchir à des solutions! », plaisante Firmin Gruss. Le directeur a donc imaginé une structure constituée de panneaux reliés entre eux, puis s'est entouré d'ingénieurs pour établir un plan en 3D. Il a fait réaliser un prototype, procédé à des tests, demandé des modifications... pour arriver à ces box de 500 kg.

Chaque été, la compagnie déménage près de Béziers, dans l'Hérault, pour deux mois. Désormais, le démontage des box se fait grâce à un manitou pourvu d'un bras hydraulique, qui saisit la structure, la plie et la transporte jusqu'au camion. Les salariés n'ont plus de port de charges manuel, ils doivent seulement accrocher les structures au bras de l'engin grâce à des chaînes de levage.

« D'une opération qui nécessitait douze salariés, beaucoup de pénibilité et de nombreuses heures, nous sommes passés à quatre salariés et quatre heures

☑ L'entreprise a bénéficié des conseils de la Cramif pour l'acquisition de brouettes électriques, qu'elle souhaitait utiliser pour transporter la paille et le fumier dans les écuries.

de travail », se réjouit le directeur, avant d'apporter une précision: « Lorsqu'on mécanise un process, d'autres risques apparaissent, notamment ceux liés aux collisions engins-piétons ou aux interactions avec la machine, donc il faut adapter l'organisation et former les salariés. » En prévention, comme pour les numéros de haute voltige, la compagnie laisse le moins possible la place au hasard. ■ C. S.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2025

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

■ 1868: Mariage de Charles Gruss, tailleur de pierres, avec Maria Martinetti, issue d'une famille d'écuyers et d'acrobates se produisant sous leur chapiteau depuis les années 1850. Peu à peu, les artistes circassiens se spécialisent dans les arts équestres.

■ 1974: Leur descendant, Alexis Gruss – trapéziste, écuyer voltigeur, clown et musicien – crée une compagnie à son nom, spécialisé dans le spectacle équestre,

aux côtés de sa femme, Gipsy Bouglione, fildéfiste et jongleuse.

■ 2002: Installation du chapiteau au Bois de Boulogne après avoir connu 17 emplacements dans Paris.

■ 2019: Les enfants d'Alexis Gruss – Stephan, Firmin et Maud – reprennent les rênes de la compagnie. Création du spectacle Les Folies Gruss, mettant en scène 50 chevaux.